REGLEMENT INTERIEUR JUDO CLUB NOYENNAIS

Art.1: L'inscription aux cours est prise pour l'année entière.

L'élève (ou son représentant légal) choisit au moment de l'inscription et de manière définitive les modalités de paiement, en cas de désistement ou d'abandon aucun remboursement ne sera effectué.

Art.2: Pour le cours :

Il est exigé de l'élève :

- Être allé aux toilettes
- Avoir sa tenu (Kimono, tongs ou claquettes et sa ceinture)
- Avoir les cheveux attachés
- Avoir une bouteille d'eau

Il est interdit:

- Bijoux, montre, bracelet......
- Les chewing-gums
- Sortir du cours sans autorisation

Art.3: Le Professeur et les encadrants du Judo Club représentent l'autorité sur le groupe et les lieux pendant les cours ainsi que les jours festifs (Arbre de noël, et gala de fin d'année) L'élève doit être respectueux en écoutant et en suivant les consignes du Professeur et des encadrants (Code Moral du Judo: Politesse, Courage, Sincérité, l'Honneur, la Modestie, le Respect, le Contrôle de Soi, l'Amitié)

Art.4: Avant les cours les élèves attendent que le Professeur ou encadrants les invitent à rentrer dans la salle.

Cette attente doit se faire dans le calme, le silence et dans le respect des lieux.

Art.5 : Les élèves devront être assidus afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. En cas d'absence à un cours, merci de bien vouloir prévenir par mail, ou par téléphone (sms).

Art.6: L'age n'est pas un critère déterminant pour l'intégration d'un groupe, le professeur se réserve le droit d'orienter un élève vers un cours plus adapté à son niveau et à son expérience de la pratique du Judo.

Art. 7: Les élèves sont sous la responsabilité de l'équipe d'encadrants, jusqu'à son départ. Aucun élève ne sera autorisé à quitter le bâtiment seul (surtout l'hiver), sauf si lors de l'inscription vous avez autorisé votre enfant a rentré seul. En cas de changement veuillez faire parvenir au professeur et aux encadrants une décharge afin d'autorisé votre enfant à rentré seul.

JUDO CLUB NOYENNAIS